

Sarlat escrime

Règlement des Championnats de Dordogne Samedi 28 et dimanche 29 mai

Président : KEIZER Bernard

Maître d'armes : DASSAS Mickaël

LIEU :

Gymnase plaine des sports

103 av La Canéda 24200 SARLAT LA CANEDA

Un fléchage sera mis en place.

HORAIRES

catégories				
samedi	armes	appel	scratch	début
mini poussins 2003/2004 homme et dame	fleuret	13h00	13h30	14h00
mini poussins 2003/2004 homme et dame	sabre	14h30	15h00	15h30
Benjamins hommes et dames	épée	13h30	14h00	14h30
Benjamins hommes et dames	fleuret	13h30	14h00	14h30
Benjamins hommes et dames	sabre	14h30	15h00	15h30
dimanche				
poussins hommes et dames 2002/2001	fleuret	9h30	10h00	10h30
poussins hommes et dames 2002/2001	sabre	11h30	12h00	12h30
Pupilles hommes et dames	épée équipe de deux	9h00	9h30	10h00
Pupilles hommes et dames	fleuret	9h00	9h30	10h00
Pupilles hommes et dames	sabre	11h30	12h00	12h30
Minimes hommes et dames	épée	13h30	14h00	14h30
	fleuret	13h30	14h00	14h30
	sabre	14h30	15h00	13h30
cadets juniors séniors vétérans (Challenge du Périgord)	épée	8h30	9h00	9h30

Pour le challenge du Périgord

Les 8 premiers vétérans seront aussi récompensés même si tout **le challenge se tire en sénior** avec une formule tableau A et tableau B pour plus de convivialité. Des lots viendront compléter les coupes et médailles.

ENGAGEMENT

Les engagements des tireurs devront être réalisés en ligne sur le site de la FFE au plus tard le mercredi précédent la rencontre.

Pour les minis poussins et poussins envoyer un mail :
mickaeldassas@yahoo.fr

Les droits d'engagements sont fixés à :
6 euros pour mini poussins et poussins.
8 euros de pupilles à minimes.
10 euros pour le challenge du Périgord.

FORMULE

Rencontre individuelle (exception : pupille épée par équipe de 2)
1 tour de poule suivit d'un tableau d'élimination directe dès les poussins.

Les minis poussins se feront en deux tours de poules .Un premier tour de brassage et un second avec des poules de niveaux.

Les 8 premiers de chaque compétition seront récompensés.

TENUE

Tenue réglementaire aux normes FFE.

L'attention des tireurs est particulièrement attirée sur l'art T 15 du règlement international relatif à la responsabilité des escrimeurs : « les tireurs s'arment ; s'habillent, s'équipent et combattent sous leur propre responsabilité et à leur risque et périls ... »

ARBITRAGE

Chaque club s'engage à fournir 1 arbitre ou 1 arbitre en formation pour 4 tireurs engagés.

Les arbitres seront indemnisés selon le tarif fédéral.

Pour bénéficier de ce tarif, les arbitres devront se tenir à la disposition de l'organisation.

LIEU

Gymnase plaine des sports 103 av La Canéda 24200 SARLAT LA CANEDA

Un fléchage sera mis en place.

RENSEIGNEMENT

mickaeldassas@yahoo.fr

Maître DASSAS Mickaël 06 .25. 47.64.31